

COMITE TECHNIQUE

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 25 AVRIL 2019

LES MEMBRES DU COMITE TECHNIQUE DE LA VILLE, DU CCAS DE SORGUES ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LE RONQUET SONT LES SUIVANTS :

Représentants de la collectivité		Représentants du personnel	
Titulaires	Suppléants	Titulaires	Suppléants
M. Thierry LAGNEAU	M. Stéphane GARCIA	M. Christophe DOLADILLE	Mme Estelle DUCHENE
Mme Sylviane FERRARO	M. Christian SAMBUCHI	M. Christian CHEVALIER	Mme Annabelle HOUART
M. Raymond PETIT	Mme Laetitia LUDWIG	Mme Mélanie PATTI	Mme Béatrice DINOLFO
M. Bertrand COMBES	Mme Nicole TOVAGLIARI	Mme Marie Ange CHEVALIER	M. François MASVIDAL

Le Comité Technique s'est réuni en séance ordinaire le 25 avril 2019 à 9h00. Assistaient à la séance :

Représentants de la Collectivité

Titulaires : M. Thierry LAGNEAU, Mme Sylviane FERRARO, M. Raymond PETIT, M. Bertrand COMBES,

Suppléants : Mme Nicole TOVAGLIARI, Mme Laetitia LUDWIG

Absent excusé : M. Stéphane GARCIA

Représentants du Personnel

Titulaires : M. Christophe DOLADILLE, Mme Mélanie PATTI, Mme Marie Ange CHEVALIER,

Suppléants : Mme Estelle DUCHENE, Mme Béatrice DINOLFO,

Absents excusés : M. Christian CHEVALIER, Mme Annabelle HOUART

Nomination des secrétaires :

Titulaire : M. Raymond PETIT

Adjoint : Mme Marie Ange CHEVALIER

Monsieur le Maire procède à la vérification du quorum à 9h10 : **Quorum atteint**

Monsieur le Maire aborde les questions à l'ordre du jour :

QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYEUR :

Tableau des effectifs Mairie / CCAS et sa Résidence Autonomie

Monsieur le Maire indique que les membres du comité technique ont été destinataires du tableau des effectifs Mairie / CCAS et sa Résidence Autonomie.

Monsieur Christophe DOLADILLE demande si l'effectif est de 360 agents.

Madame Nicole TOVAGLIARI précise qu'il y a 328 postes pourvus à la Mairie, 26 au CCAS et 6 à la Résidence Autonomie. L'effectif est stable par rapport à 2018.

Madame Marie Ange CHEVALIER souhaite avoir des explications sur les variations.

Madame Nicole TOVAGLIARI précise que des explications sont mentionnées en observation sur le tableau. Elle donne un exemple : Rédacteur (variation) -2 : (observations) 1 mutation et 1 avancement de grade. Cela signifie qu'il y a eu un départ d'un agent et un autre a bénéficié d'un avancement de grade de rédacteur principal 2^e classe, ce qui nécessite la suppression des postes antérieurs. Il s'agit d'une régularisation.

Adopté à l'unanimité

Plan de formation 2018 réalisé et Plan de formation 2019 en prévision.

Monsieur le Maire indique que les membres du comité technique ont été destinataires des plans de formations 2018 et 2019.

Madame Marie Ange CHEVALIER demande si le CCAS est concerné.

Madame Nicole TOVAGLIARI lui répond que le plan de formation du CCAS n'est pas présenté ce jour car il doit être finalisé. Il sera présenté lors d'un prochain comité technique.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DU COLLEGE EMPLOYE :

Question du syndicat CGT :

Madame Marie Ange CHEVALIER souligne qu'il y a de nombreux contrats en CDD de plus de 6 ans. Pourquoi ne pas titulariser les agents ?

Monsieur le Maire demande des précisions, quels sont les services et les contractuels concernés ?

Personne ne remet en question la qualité de travail des agents en contrat. Il précise que le cabinet du Maire reçoit beaucoup de demandes d'emploi. La collectivité est consciente de la situation incertaine de ces agents. Quand on peut, on essaie que ces agents aient une situation plus sereine.

Madame Nicole TOVAGLIARI ajoute que de nombreux contractuels cumulent des remplacements d'agents en absence avec souvent des périodes d'interruption, les postes ne sont donc pas vacants.

La solution qui pourrait être envisagée, serait d'arrêter les contrats au bout de quelques temps et d'embaucher d'autres personnes pour assurer ces missions temporaires.

Madame Laetitia LUDWIG intervient sur la situation des contractuels au CCAS.

Un agent quitte le service des aides à domicile afin de pouvoir se former au métier d'aide soignante.

Une deuxième personne est présente depuis plusieurs années. Ses heures de service sont très aléatoires en fonction des départs en EPHAD, décès, contrats On a perdu de nombreuses heures et des dimanches d'aide à domicile. Pérenniser son emploi est compliqué.

Madame Marie Ange CHEVALIER précise que cela ne concerne pas que le CCAS, le service Entretien est aussi concerné.

Madame Nicole TOVAGLIARI insiste sur le fait que ces personnes sont en remplacement d'agents en arrêt maladie ou à temps partiel. Les postes ne sont pas libres.

Madame Marie Ange CHEVALIER affirme qu'il y a des postes libres occupés par des remplaçantes.

Madame Nicole TOVAGLIARI lui répond qu'il ne s'agit pas de postes permanents.

Question du syndicat UNSA :

Monsieur Christophe DOLADILLE explique que le syndicat UNSA souhaite que soit mis en place un règlement intérieur ou une charte afin de définir les tâches et l'organisation du travail des ATSEM.

Monsieur le Maire précise qu'un règlement intérieur existe déjà. Depuis quelques temps un travail a été effectué par toutes les ATSEM afin de faire des propositions de charte. L'objectif étant de faire un seul document pour tous les établissements et reprendre le règlement intérieur. Les syndicats seront consultés avant la présentation du document à un prochain comité technique.

La séance est levée à 9H20

Fait à Sorgues, le 25 avril 2019

Le Secrétaire,
Raymond PETIT



La Secrétaire Adjointe
Marie Ange CHEVALIER



Le Président
Thierry LAGNEAU

